

Cette fiche est à rendre de préférence par voie électronique à judoclubstroossen@gmail.com.
Elle n'est à remplir qu'en cas de première inscription ou en cas de changement des données mentionnées.



JUDO CLUB STROOSSEN

a.s.b.l.

Fiche d'inscription

Année civile 2023

Nom, Prénom :

Langues parlées :
(entourer les langues préférentielles)

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal & Lieu :

Matricule :

N° téléphone :

Adresse(s) électroniques (E-Mail) :

Date du premier entraînement :

A été rendu attentif/ve au judo par :

Remarque(s): (p. ex. allergie)

Par sa signature, le demandeur déclare avoir lu et accepté le règlement de l'a.s.b.l. Judo Club Stroossen (pages 2 et 3).

Signature :



Règlement – Saison 2023

Tenue de sport

Les élèves peuvent participer en Jogging aux premiers entraînements. Pour la suite, le port d'un judogi avec une ceinture de la couleur du grade de l'élève est obligatoire. Les élèves sont obligés à amener des chaussons pour le déplacement en dehors du tatami.

***Nouveauté :** Le Judo Club Stroossen dispose de son propre stock de judogis qu'il peut vendre à ses membres, en cas d'intérêt ou de besoin. Ce n'est toutefois pas une obligation.

Inscription

Les élèves sont admis à partir de 3 ans.

La remise du formulaire d'inscription engage l'élève ou son représentant légal au respect du présent règlement. L'inscription est toujours valable jusqu'à la fin de l'année civile et est à considérer comme « contrat ». A partir de la deuxième année de licence, l'engagement se fait toujours pour une année civile entière, hormis s'il s'agit d'un cas de force majeure.

Inscription en cours de l'année : il est possible de faire une première inscription en cours de l'année civile. Un tarif par trimestre est alors d'application (cf. « Cotisations » à la page 4).

Au cas où vous décidez de ne plus suivre les cours, permettez-nous une meilleure organisation en nous informant de votre décision soit par écrit soit par courriel (judoclubstroossen@gmail.com).

Finalement, notons que pour tout nouveau membre les quatre premiers entraînements sont offerts et à considérer comme « séances d'essai » !

Obligation et périodicité de l'examen Médico-sportif

L'examen médico-sportif est prescrit :

1. avant la première délivrance de chaque licence de compétition à partir de l'année au cours de laquelle le sportif atteint l'âge de 7 ans;
2. pour tout titulaire d'une licence de compétition pendant l'année de calendrier au cours de laquelle il atteint l'âge de 12, 15, 20, 30, 40, 45 et 50 ans.
3. La périodicité prévue au point 2 ci-avant n'est pas requise, si le dernier examen obligatoire a eu lieu moins de douze mois avant la prochaine échéance périodique. Dans cette hypothèse, le sportif est dispensé de la prochaine échéance périodique.

Pour plus d'informations, merci de consulter : <https://sports.public.lu/fr/medico-sportif.html>.

Tarifs des cours (cf. « Cotisations » page 4)

- Les cours sont payables par virement bancaire uniquement. Après réception de la fiche d'inscription, la somme due est à verser directement par virement bancaire par le membre sur le compte bancaire du Judo Club Stroossen. Une facture peut être établie sur demande par email.
- Pour des raisons d'assurance, tous les membres du Judo Club Stroossen recevront une licence sportive de la Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM). Ils ont pris connaissance des statuts et règlements de la FLAM (www.flam.lu) et s'engagent à les respecter.

Exclusion

Le Judo Club Stroossen se réserve le droit de résilier l'affiliation d'un membre, si celui-ci enfreint le règlement de l'association ou les statuts de la FLAM, ne respecte pas les lieux et/ou nuit volontairement ou de manière répétitive à l'image du club ou au bon déroulement des entraînements.



Judo Club Stroossen



Droit à l'image et protection des données

Le membre (ou son représentant légal*) autorise le Judo Club Stroossen à utiliser et publier des photos et vidéos sur lesquelles il peut apparaître dans le cadre des activités du club.

Le membre* autorise le Judo Club Stroossen également à transmettre ses données personnelles à la Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux dans le cadre de son activité régulière. Enfin, le membre* accepte que ses données relatives à la compétition (telles que son nom, son âge, son poids) soient communiquées à des tiers si cela est nécessaire pour la participation à une manifestation sportive (tournois, championnats, stages, événements). Le membre* peut à tout moment demander la suppression immédiate de toutes ses données et révoquer le droit à l'image au JC Stroossen.

Divers

En cas d'empêchement de plusieurs semaines, nous vous prions de bien vouloir nous en informer par téléphone ou courrier électronique. Le club restera fermé pendant les vacances scolaires luxembourgeoises et les jours fériés officiels sauf décision contraire de l'entraîneur.

Des bijoux, montres, chewing-gums et chaussures ne sont pas autorisés sur le tatami. Il est également défendu d'y manger ou boire. Une exception est faite pour la consommation d'eau ou de boissons sportives pendant les entraînements sur autorisation de l'entraîneur.

La responsabilité du club ne pourra pas être engendrée en dehors de la salle de judo.

Horaires pour l'année civile 2023

Les MARDIS :	16h00 - 16h40 : Débutants 3-5 ans (« bébé-judo ») 16h45 - 17h45 : Confirmés* 6-9 ans 17h45 - 19h00 : Confirmés* 10-18 ans
Les MERCREDIS :	16h50 - 17h50 : Débutants 6-8 ans 18h00 - 19h00 : Débutants 9-12 ans 19h00 - 20h00 : Débutants 13-18 ans 20h00 - 21h30 : Adultes et adolescents compétiteurs > 13 ans
Les JEUDIS :	16h00 - 16h40 : Débutants 3-5 ans (« bébé-judo ») 16h45 - 17h45 : Confirmés* 6-9 ans 17h45 - 19h00 : Confirmés* 10-18 ans
Les VENDREDIS :	16h50 - 17h50 : Débutants 6-8 ans 18h00 - 19h00 : Débutants 9-12 ans 19h00 - 20h00 : Débutants 13-18 ans 20h00 - 21h30 : Adultes et adolescents compétiteurs > 13 ans

Il est possible de participer à une ou plusieurs séances d'entraînement par semaine. Le tarif de la cotisation reste inchangé.

***En général sont considérés comme « confirmés », les membres ayant au moins deux ans de pratique régulière ou à partir de la ceinture jaune-orange.**

Veuillez noter que les entraîneurs responsables placent les membres dans le groupe qui leur convient le mieux. Si vous avez des questions sur l'intérêt éventuel ou la possibilité de changer de groupe, les entraîneurs se tiennent à votre entière disposition.



Judo Club Stroossen

Cotisations 2023

(voir exemples de compréhension à la page suivante)

Montants applicables si le membre était déjà membre du JC Stroossen ou d'un autre club affilié à la FLAM.

Montants applicables s'il s'agit d'une première inscription à une association ou un club affilié(e) à la FLAM.

1) Janvier – Décembre :

Intitulé	Cotisation annuelle (JC STROOSSEN)	Licence fédérale annuelle (FLAM)	Frais administratifs fédéraux en cas de première inscription à la FLAM	TOTAL à payer	TOTAL en cas de première inscription à la FLAM*
Membre actif	180,00€	40,00€	10,00€	220,00€	230,00€
2ème membre de famille	140,00€	40,00€	10,00€	180,00€	190,00€
A partir du 3ème membre de famille	100,00€	40,00€	10,00€	140,00€	150,00€

2) Nouveaux membres : Mai – Décembre (2 trimestres) :

Intitulé	Cotisation (JC STROOSSEN)	Licence fédérale annuelle (FLAM)	Frais administratifs fédéraux en cas de première inscription à la FLAM	TOTAL à payer	TOTAL en cas de première inscription à la FLAM*
Membre actif	120,00€	40,00€	10,00€	160,00€	170,00€
2ème membre de famille	100,00€	40,00€	10,00€	140,00€	150,00€
A partir du 3ème membre de famille	80,00€	40,00€	10,00€	120,00€	130,00€

3) Nouveaux membres : Septembre – Décembre (1 trimestre) :

Intitulé	Cotisation (JC STROOSSEN)	Licence fédérale annuelle (FLAM)	Frais administratifs fédéraux en cas de première inscription à la FLAM	TOTAL à payer	TOTAL en cas de première inscription à la FLAM*
Membre actif	60,00€	40,00€	10,00€	100,00€	110,00€
2ème membre de famille	40,00€	40,00€	10,00€	80,00€	90,00€
A partir du 3ème membre de famille	20,00€	40,00€	10,00€	60,00€	70,00€

Les cotisations annuelles sont composées d'une cotisation du club et de frais annuels pour la licence fédérale (FLAM), qui est obligatoire pour des raisons d'assurance.

*En cas de première inscription à un club affilié à la Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux, se rajoutent à la cotisation à payer des frais administratifs fédéraux de 10,00€ (frais uniques pour la première année de licence).

Judo Club Stroossen

Centre National des Arts Martiaux
297, Rue de Reckenthal
L-2410 Strassen (Luxembourg)

www.judoclubstroossen.lu

www.facebook.com/JudoClubStroossen
judoclubstroossen@gmail.com

+352 661 515 764



Exemples concrets de compréhension des tarifs

- a) **Tom et Bob Muller (jumeaux) sont membres du JC Stroossen** depuis de nombreuses années. Ils paient donc à chaque nouvelle année civile (par exemple janvier 2023) 400,00€ de cotisation annuelle : 220,00€ pour le premier et 180,00€ pour le second membre de la famille pour la période janvier-décembre 2023.
- b) **Pierre Dujardin déménage au Luxembourg** pour des raisons professionnelles et s'inscrit au JC Stroossen en mai 2023. Étant donné qu'il **n'a jamais été licencié à la FLAM** (première licence), il paie une cotisation de 170,00€ pour la **période mai-décembre 2023** = 160,00€ de cotisation (120,00€ de cotisation club + 40,00€ de licence fédérale annuelle FLAM) + 10,00€ de frais administratifs fédéraux FLAM pour toute première inscription.
- c) **Les parents de Paul Schmit (4 ans) aimeraient que leur fils essaie les cours de bébéjudo à la rentrée de classe 2023/2024 (septembre 2023)**. Après 4 séances d'essai, ils décident de vouloir l'inscrire définitivement et envoient la fiche d'inscription remplie par courriel à judoclubstroossen@gmail.com. Étant donné qu'il s'agit de la première inscription de Paul à un art martial de la FLAM, sa cotisation pour la période septembre-décembre 2023 s'élève à 110,00€ : 60,00€ cotisation club + 40,00€ licence fédérale annuelle FLAM + 10€ de frais administratifs fédéraux FLAM pour toute première inscription.
 - i. Fasciné par l'engagement de Paul, son père, Yves, décide fin septembre 2023 de prendre également une licence au JC Stroossen et de suivre les entraînements des adultes. Sa cotisation jusqu'à fin décembre 2023 s'élève alors à 80,00€. **Les frais administratifs fédéraux (10€) ne s'appliquent pas à Yves, étant donné qu'il avait une licence de Taekwondo dans un club affilié à la FLAM il y a quelques années.**

Paiement de la cotisation

Après réception de la fiche d'inscription, la somme due est à verser directement par virement bancaire par le membre sur le compte bancaire du Judo Club Stroossen. Une facture peut être établie sur demande par email.

IBAN : LU75 0019 6455 6929 5000
Titulaire du compte : Judo Club Stroossen
BIC : BCEELULL
Banque : Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg (BCEE)

Communication du virement : Cotisation 2023 JC Stroossen, Nom, Prénom

Autres services

Les passages de grades sont gratuits et les ceintures sont fournies gratuitement par le club en récompense de l'évolution et de l'application des membres.

Finalement, nous vous prions de noter que le club a un stock de judogis (tailles 100-190cm) et de survêtements du club (survêtement, veste d'hiver, t-shirt, casquette) à vendre aux membres et personnes intéressées. En cas d'intérêt, merci de nous envoyer un courrier électronique à judoclubstroossen@gmail.com pour plus de détails.